

CONSCIENTS des changements drastiques de l'environnement géostratégique et des menaces qui pèsent sur l'Amérique du Nord, comme l'illustrent les attaques terroristes du 11 septembre 2001, en ce qui a trait aux nations, acteurs non-étatiques ou groupes terroristes susceptibles de poser un défi pour la sécurité de l'Amérique du Nord, à la symétrie et l'asymétrie des armements et des méthodes qu'ils sont susceptibles d'employer et à la nature transnationale et mondiale de ces menaces;

RECONNAISSANT que l'espace est devenu une composante importante de l'intérêt national, que la dimension spatiale a pris une place grandissante dans la plupart des activités militaires traditionnelles et qu'un nombre croissant de nations se sont dotées ou peuvent aisément disposer de services spatiaux susceptibles d'être utilisés à des fins stratégiques et tactiques allant à l'encontre des intérêts du Canada et des États-Unis;

PRENANT CONSCIENCE du fait qu'il leur est crucial de parvenir à une compréhension et une connaissance commune des activités qui ont lieu dans leurs abords et zones maritimes respectifs et sur leurs voies navigables intérieures respectives, et notamment de pouvoir identifier des navires qui présenteraient un intérêt, afin de pouvoir surveiller et contrôler les menaces et d'y répondre et d'assurer leur sécurité commune;

RECONNAISSANT que les activités aériennes et maritimes non militaires liées au trafic des stupéfiants et d'autres activités transnationales illégales constituent une menace à leur sécurité nationale;

DÉSIRANT faire en sorte que leurs besoins de défense respectifs et mutuels soient comblés dans les circonstances géostratégiques actuelles et prévues;

ONT CONVENU de ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Missions de NORAD

1. Les missions principales de NORAD sont dorénavant d'assurer :
 - a) l'alerte aérospatiale pour l'Amérique du Nord;
 - b) le contrôle aérospatial pour l'Amérique du Nord; et
 - c) l'alerte maritime pour l'Amérique du Nord.